



PLAN LOCAL D'URBANISME DE REIMS

Déclaration de projet emportant mise
en compatibilité du PLU

Synthèse des avis des PPA

Dossier Enquête publique

5 juin 2024

Reims

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

REMARQUES FORMULEES LORS DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT

PPA		OBSERVATIONS	REPOSE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
1	DDT ET CHAMBRE D'AGRICULTURE	La DDT et la chambre d'agriculture interrogent la collectivité sur le futur usage du site actuel de la déchetterie	<p>Aujourd'hui, le devenir du site actuel n'est pas encore décidé. L'objectif est bien entendu de ne pas laisser le terrain à l'abandon, et d'y créer de l'emploi. Deux options sont étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le site revient à la ville de Reims (pour l'implantation d'entreprises). - Soit l'objectif est de maintenir un service public sur la zone (espaces verts, propreté...).
2	DDT ET CHAMBRE D'AGRICULTURE	La DDT et la chambre d'agriculture interrogent la collectivité sur le devenir de l'occupation actuelle du site qui a vocation à accueillir la déchetterie	L'objectif sur le site de projet est d'envisager un projet global d'aménagement de service public au niveau de la totalité de la parcelle, en redonnant vie au site, et notamment à l'espace vert à l'arrière de l'emplacement de la future déchetterie. La collectivité se fixe comme enjeu d'améliorer l'utilisation du site actuel.
3	SOUS-PREFECTURE	La sous-préfecture demande s'il n'est pas possible de déplacer les arbres, plutôt que les supprimer et d'en planter de nouveau.	<p>Il est précisé que ce sont des arbres de plus de 40 ans, qui sont aujourd'hui trop ancrés dans le sol.</p> <p>Néanmoins, il est rappelé que l'objectif est bien de minimiser l'impact sur les arbres. A ce titre, un travail a été effectué avec la Direction des Espaces verts de la ville de Reims, afin de limiter au maximum la suppression des arbres. C'est dans cette optique que le projet prévoit la suppression de ces 26 arbres ; il s'agit du strict minimum, au regard de l'ensemble des alternatives étudiées au niveau du site de projet.</p>

AVIS DE LA MRAE

THEMATIQUE		OBSERVATIONS	REPONSE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
1	SUPPRESSION DES 26 ARBRES	La MRAE recommande d'étudier la possibilité d'éviter la suppression des 26 arbres, étant donné qu'ils constituent des écosystèmes installés qu'il sera difficile de compenser par une plantation nouvelle.	<p>Un travail a été effectué avec la Direction des Espaces verts de la ville de Reims, afin de limiter au maximum la suppression des arbres.</p> <p>C'est dans cette optique que le projet prévoit la suppression de ces 26 arbres ; il s'agit du strict minimum, au regard de l'ensemble des alternatives étudiées au niveau du site de projet.</p>
2	DIAGNOSTIC FAUNE FLORE	La MRAE recommande, comme prévu dans le dossier, de réaliser un diagnostic complémentaire permettant d'identifier finement les espèces protégées présentes et leurs habitats.	<p>Ce diagnostic faune-flore est en cours de réalisation par la collectivité.</p> <p>Le rendu de l'étude est prévu pour cet été.</p>
3	DEMANDE DE DEROGATION	La MRAE recommande, le cas échéant, de déposer une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées auprès de la DREAL Grand Est, et de suivre les observations qui seront faites par les services compétents dans le cadre de l'instruction de cette demande.	